

## **Beaucouzé encore en tête...**

Lors du Conseil Municipal du 29 Mars 2018 a été soumis au vote la fixation du taux des taxes foncières à appliquer cette année; les élus du groupe dynamique Beaucouzé ont une nouvelle fois refusé d'approuver le maintien des taux d'imposition pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, proposé par l'équipe en place; ce taux est fixé chaque année par chaque commune et détermine le montant de la part communale de la taxe foncière (ce taux est multiplié par la valeur locative de chaque logement). Depuis plusieurs années, nous réclamons sa baisse.

Une nouvelle fois, Monsieur le Maire s'est vanté de maintenir le même taux depuis 2006; il oublie un peu vite avoir fait évoluer la taxe foncière sur le bâti de 21,47 %, taux en vigueur jusqu'à son élection en 2001 à 30,38 % en 2003, soit 41 % d'augmentation en deux ans; cette augmentation se cumulant à l'augmentation de la base (valeur locative) de 41 % également entre 2000 et 2017 conduit très exactement à un doublement de la taxe mise à la charge des foyers Beaucouzéens depuis le début de son mandat, alors que l'indice du coût de la vie n'a évolué que de 26 % sur la même période.

Il oublie de préciser également que Beaucouzé, qui dispose pourtant d'autres ressources fiscales confortables, est ainsi en tête de toutes les communes de la couronne angevine, avec le taux de prélèvement le plus élevé... Une première place peu enviable et dont Monsieur le Maire ne se vante pas...

Nous maintenons donc notre position, et demandons un retour au taux antérieurement pratiqué.

Les 5 élus du groupe Dynamique Citoyenne pour l'Avenir de Beaucouzé

Nelly DANDE, Jean-Luc Cordier, Jessica GUICHARD, Joël GASCHOT, Patrick BRISSET

Facebook: [www.facebook.com/dynaliquebeaucouze/](https://www.facebook.com/dynaliquebeaucouze/)

Site internet: [dynaliquecitoyennebeaucouze.fr](http://dynaliquecitoyennebeaucouze.fr)